

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018

AVIS D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques - UIB INTRODUCTION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 20 Avril 2018 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2018, et faisant apparaitre à cette date des capitaux propres positifs de 472.462 KDT y compris un résultat net bénéficiaire de 53.854 KDT.

Nous avons effectué un examen limité du bilan et de l'état des engagements hors bilan de l'Union Internationale de Banques « UIB », arrêtés au 30 juin 2018, ainsi que de l'état de résultat, de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Les organes de direction et d'administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité. ETENDUE DE L'EXAMEN LIMITÉ

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit

Tunis, le 30 juillet 2018

Les commissaires aux comptes FINOR Mustapha MEDHIOUB Tunisie Audit & Conseil Lamjed MBAREK

DU AN ADDÊTÉ ALLOG HUN 0040

	BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2018							
	(CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)							
		NOTES	30 juin 2018	30 juin 2017 Retraité	30 juin 2017 Publié	31 Décembre 2017		
ACTIF	=							
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	247 746	278 621	278 621	165 449		
AC2	Créances sur les étabilssements bancaires et financiers	2	46 120	139 201	139 201	83 562		
AC3	Créances sur la clientèle	3	5 102 907	4 291 188	4 291 188	4 938 435		
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	39 740	29 740	29 740	39 740		
AC5	Portefeuille d'investissement	5	119 266	147 101	147 101	138 648		
AC6	Valeurs immobilisées	6	43 539	41 967	41 967	45 143		
AC7	Autres actifs	7	43 887	45 623	45 512	40 110		
	TOTAL ACTIFS		5 643 205	4 973 441	4 973 330	5 451 087		
PASS	IF							
PA1	Banque Centrale et CCP	8	182 117	84 035	84 035	81 043		
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	133 127	103 277	103 277	201 403		
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	10	4 281 348	3 824 125	3 824 125	4 122 346		
PA4	Emprunts et ressources spéciales	11	433 264	398 768	398 768	454 000		
PA5	Autres passifs	12	140 887	172 186	174 894	151 288		
	TOTAL PASSIFS		5 170 743	4 582 391	4 585 099	5 010 080		
CAPI	TAUX PROPRES							
CP1	Capital		172 800	172 800	172 800	172 800		
CP2	Réserves	13	242 390	178 047	178 047	178 129		
CP5	Résultats reportés		3 418	6	6	6		
	Résultats reportés hors modifications comptables		3 418	6	6	6		
CP6	Résultat de l'exercice		53 854	40 197	37 378	90 072		
	TOTAL CAPITAUX PROPRES	14	472 462	391 050	388 231	441 007		

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

5 643 205

4 973 441

4 973 330

5 451 087

		NOTES	30 Juin 2018	30 Juin 2017	31 Décembre 2017
PASS	IFS ÉVENTUELS				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	15	772 737	631 101	693 403
HB2	Crédits documentaires	16	265 334	180 107	232 145
	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 038 071	811 208	925 548
ENGA	AGEMENTS DONNÉS				
HB4	Engagements de financements donnés	17	107 453	149 621	115 231
	TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		107 453	149 621	115 231
ENGA	AGEMENTS REÇUS				
HB7	Garanties reçues	18	1 310 707	695 580	1 159 545
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 310 707	695 580	1 159 545

ÉTAT DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

	NC	TES	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2018	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2017 Retraité	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2017 Publié	Jusqu'à fin Décembre 2017
PRODU	ITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	19	194 744	143 978	143 978	314 396
PR2	Commissions (en produits)	20	54 841	47 945	47 945	95 821
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	16 262	13 111	13 111	29 328
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	22	5 033	5 372	5 372	9 535
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		270 880	210 406	210 406	449 080
CHARG	ES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	23	(99 961)	(70 546)	(70 546)	(155 035)
CH2	Commissions encourues	24	(2 235)	(1 804)	(6 139)	(3 918)
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(102 196)	(72 350)	(76 685)	(158 953)
	PRODUIT NET BANCAIRE		168 684	138 056	133 721	290 127
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(10 896)	(8 116)	(8 116)	(16 072)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	(205)	(206)	(206)	(345)
PR7	Autres produits d'exploitation		51	52	52	113
CH6	Frais de personnel	27	(55 892)	(50 777)	(50 777)	(98 035)
CH7	Charges générales d'exploitation	28	(20 780)	(13 093)	(13 093)	(27 601)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisation	าร	(4 809)	(4 523)	(4 523)	(9 603)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		76 153	61 393	57 058	138 584
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(79)	80	80	227
CH11	Impôt sur les bénéfices	29	(19 998)	(21 277)	(19 760)	(42 647)
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	s 30	(2 222)	-	-	(6 092)
	RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		53 854	40 196	37 378	90 072
	RÉSULTAT PAR ACTION (EN DT)	31	1,558	1,163	1,082	2,606

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2018 (CHIFFRES PRÉSENTÉS EN MILLIERS DE DINARS)

NOTES	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2018	Du 1er Janvier au 30 Juin 2017 Retraité	Du 1 ^{er} Janvier au 30 Juin 2017 Publié	Jusqu'à fin Décembre 2017
FLUX D'EXPLOITATION				
Produits d'exploitation bancaires encaissés	263 622	209 100	209 100	439 583
Charges d'exploitation bancaires décaissées	(111 843)	(73 829)	(73 829)	(146 958)
Dépôts/retrait de dépôts des établissements bancaires	2 047	1 918	-	317
Dépôts/retrait de dépôts des autres établissements financiers	8 000	-	-	(10 000)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(178 946)	(171 901)	(171 900)	(821 515)
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	155 111	160 403	160 403	456 007
Titres de placements, titres de transaction	-	-	-	(10 000)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(80 011)	(43 687)	(43 687)	(130 989)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	18 480	8 750	8 750	(649)
Impôts sur les bénéfices	(33 257)	(24 066)	(24 066)	(35 638)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	43 203	66 688	64 771	(259 842)
FLUX D'INVESTISSEMENT				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	7 979	7 095	7 095	8 971
Acquisition / Cession portefeuille d'investissement	16 231	6 231	6 231	16 831
Acquisition / Cession immobilisations	(5 428)	(7 229)	(7 229)	(20 093)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	18 782	6 097	6 097	5 709
FLUX DE FINANCEMENT				
Emission / Remboursement d'emprunts	(16 688)	68 179	68 179	120 068
Augmentation / diminution ressources spéciales	(823)	(406)	(406)	(550)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(22 464)	(20 736)	(20 736)	(20 736)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(39 975)	47 037	47 037	98 782
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	22 010	119 823	117 905	(155 351)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice 32	(42 511)	112 840	112 840	112 840
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(20 501)	232 662	230 745	(42 511)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2018

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

Les états financiers arrêtés au 30 Juin 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et ment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût

historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT nº 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs

particulier (classe1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés

en intérêts et agios réservés et non en produits Pour l'arrêté des comptes au 30 Juin 2018, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances

classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le

débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

PROVISIONS INDIVIDUELLES

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les

classes de risque sont définies de la manière suivante : A - Actifs courants

B1 - Actifs nécessitant un suivi particulie B2 - Actifs incertains B3 - Actifs préoccupants

B4 - Actifs compromis Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 - Actifs incertains 20% B3 - Actifs préoccupants 50%

P4 - Actifs compromis 100% La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de

crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;

- 70% pour les actifs avant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans : 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction :

des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;

 des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24. En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engageme

et des risques qui y sont liés.

PROVISIONS COLLECTIVES

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables En 2011 et suite aux évènements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n°

2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des évènements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution

- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révisior

de sa classification au 31 décembre 2010. Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire nº 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas

ncorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

En application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, le stock de la provision collective constitué par la banque s'élève à

En application de la circulaire BCT nº 2015-04 du 27 Mars 2015, les crédits d'aménagement sont classés sous la catégorie " crédits à la consommation " et ne font plus partie de la catégorie d'activité " crédits habitat ". Ce reclassement est appliqué d'une manière prospective à partir de la date de publication de ladite circulaire.

TRAITEMENT DES IMPAYÉS Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT nº 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y

rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 314 275 KTND au 30/06/2018 contre 312 829 KTND au 30/06/2017 et se détaille comme suit:

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	191 789	187 608	180 448
Provision/Décote de Garantie	83 547	88 611	87 579
Provisions à caractère générale dite collective	21 993	16 782	19 493
Provision pour passifs et charges	5 162	8 516	11 305
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 595	5 403	5 543
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 880	2 840	2 598
Provision pour dépréciation de titres	2 452	2 299	2 299
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	167	411	167
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	690	359	685
Total	314 275	312 829	310 117

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

ées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Des provisions pour dépréciation sont comptabilis Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investisse

EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2018 un solde de 5 102 907 KTND contre 4 291 188 KTND au 30/06/2017, soit une

variation de 811 719 KTND et se détaillent ainsi :			
	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Autres concours à la clientèle	5 109 598	4 343 320	5 000 422
Comptes ordinaires débiteurs	356 038	303 829	285 978
Crédits sur ressources spéciales	38 156	37 980	38 277
Sous total	5 503 792	4 685 129	5 324 677
Provisions à caractère générale dite collective	(21 993)	(16 782)	(19 493)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(83 547)	(88 611)	(87 579)
Agios et intérêts réservés	(103 556)	(100 938)	(98 722)
Provisions sur créances douteuses	(191 789)	(187 608)	(180 448)
Sous total	(400 885)	(393 939)	(386 242)
Total Créances sur la clientèle	5 102 907	4 291 188	4 938 435

(classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 4 281 348 KTND au 30/06/2018 contre 3 824 125 KTND au 30/06/2017. Le solde de

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Comptes d'épargne	1 470 070	1 327 258	1 390 230
Comptes à terme et bons de caisse	1 342 824	1 184 627	1 323 382
Dépôts à vue	1 307 122	1 150 907	1 250 257
Autres dépôts et avoirs	109 797	112 072	86 555
Certificats de dépôts	51 535	49 261	71 922
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	4 281 348	3 824 125	4 122 346

INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 194 744 KTND au 30/06/2018 se détaillant ainsi

	Jusqu'au 30/06/2018	Jusqu'au 30/06/2017	Jusqu'au 31/12/2017	
Opérations avec la clientèle	189 029	138 469	304 335	
Autres intérêts et revenus assimilés	3 947	5 114	9 027	
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	1 768	395	1 034	
Total Intérêts et revenus assimilés	194 744	143 978	314 396	

COMMISSIONS PERCUES

Les commissions totalisent 54 841 KTND au 30/06/2018 se détaillant ainsi

255 SONTHIBOTOR COLUMN OF OFFI THIB AS CO. CO. 257 CO.			
	Jusqu'au 30/06/2018	Jusqu'au 30/06/2017	Jusqu'au 31/12/2017
Commissions sur crédits	18 111	15 283	29 044
Commissions sur monétique banque à distance	13 527	11 485	23 794
Commissions sur comptes	8 513	7 331	15 995
Autres produits sur services financiers	6 005	5 781	10 541
Autres commissions	4 111	3 699	7 562
Commissions sur moyens de paiement	3 633	3 484	7 087
Commissions sur opérations de caisse	941	882	1 798
Total Commissions (en produits)	54 841	47 945	95 821

DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES. HORS BILAN ET PASSIF 30/06/2018 se détaillant ainsi :

	Jusqu'au 30/06/2018	Jusqu'au 30/06/2017	Jusqu'au 31/12/2017	
Coût net du risque clientele	10 502	7 234	12 332	
Coût net du risque divers	394	882	3 740	
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	10 896	8 116	16 072	